

## Recherches sociographiques



# GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *L'électricité. Facteur de développement industriel au Québec*

Jean-Thomas Bernard

Volume 24, numéro 2, 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056039ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056039ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce compte rendu

Bernard, J.-T. (1983). Compte rendu de [GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *L'électricité. Facteur de développement industriel au Québec*]. *Recherches sociographiques*, 24(2), 285–287. <https://doi.org/10.7202/056039ar>

suggérer explicitement dans quel sens, favorable ou non, penchera la balance des effets économiques à plus long terme, bien qu'une lecture entre les lignes fasse naître une certaine inquiétude. Encore faudra-t-il, soulignent les auteurs, développer les études de prospectives couvrant l'ensemble de la vie sociale, notamment parce que les facteurs démographiques interagissent avec une multitude d'autres variables.

En résumé, voilà dans l'ensemble un excellent ouvrage, fondé sur une solide base empirique. Espérons qu'il soit lu et médité, mais que les responsables politiques et autres n'en concluent pas hâtivement au caractère bénin des conséquences de la dénatalité et tirent profit des travaux du Comité interministériel, dont l'horizon temporel couvre la moitié du siècle prochain. La myopie qui bornerait la vue à l'horizon du court terme risquerait d'entraîner une attitude de *wait and see* qui condamnerait nos enfants et surtout petits-enfants à découvrir à leurs frais, une fois clairement apparents les effets négatifs du vieillissement, combien plus dure est la fameuse loi de l'inertie démographique lorsqu'elle s'applique non plus au phénomène de l'explosion démographique mais à celui de l'implosion démographique. Ce dernier n'est plus réservé à la science-fiction.

André LUX

*Département de sociologie,  
Université Laval.*

Gouvernement du Québec, *L'électricité. Facteur de développement industriel au Québec*, Québec, Ministère d'État au développement économique, 1980, 257p. (Rapport présenté dans le cadre de l'élaboration de l'énoncé de politique économique: *Bâtir le Québec*.)

Ce rapport réalisé par un groupe de fonctionnaires rattachés à différents ministères ou organismes publics à vocation économique fut une des études préparatoires à la formulation de l'énoncé de politique économique, *Bâtir le Québec*, publié pour le gouvernement du Québec en 1979. Ce groupe de travail avait reçu comme mandat, premièrement, d'évaluer les quantités d'électricité qui pourraient être disponibles pour fins de développement industriel et de définir les conditions de son utilisation efficace du point de vue de la collectivité québécoise; deuxièmement, d'identifier les industries consommant l'électricité de façon intensive et, troisièmement, d'indiquer quelles étaient les perspectives d'avenir de ces industries à forte intensité électrique de manière à pouvoir planifier leur développement au Québec.

L'intérêt porté à la consommation industrielle d'électricité par le gouvernement québécois, en tant que propriétaire d'Hydro-Québec et aussi de la plupart des sites hydro-électriques non développés dans cette province, vient de l'importance de ce secteur dans la répartition de l'électricité. En effet, en 1977, le secteur industriel (incluant les autoproducteurs) était responsable de 49% de l'électricité utilisée au Québec alors que les secteurs résidentiel et commercial représentaient 28% et 23% respectivement. La présence de cours d'eau supportant de fortes quantités d'énergie électrique à des prix plus bas que les modes de production thermique, la disponibilité des matières premières fournies par la forêt et les mines, la proximité du marché nord-américain ainsi que l'accès aux réseaux de transport maritime et ferroviaire ont suscité le développement au Québec d'industries qui ont des coefficients élevés d'usage de l'électricité. Il est manifeste que ces facteurs ont conditionné par le passé le développement industriel du Québec: nous n'avons qu'à constater le rôle joué par l'industrie des pâtes et papiers et celle de la fonte et de l'affinage de l'aluminium, du cuivre et du zinc. Mais que réserve l'avenir à cet égard et comment le gouvernement québécois peut-il influencer ce développement dans l'intérêt des Québécois? C'est à ces questions difficiles que s'est attaqué le groupe de travail sur l'électricité.

Ce groupe de travail a d'abord considéré la disponibilité future de l'électricité au Québec. À cette fin, deux périodes sont envisagées: la période immédiate de 1980-1985 et celle plus lointaine

après 1985. Sur la base d'hypothèses assez conservatrices, l'Hydro-Québec, en parachevant les travaux en cours principalement à la Baie James, pourrait facilement dégager environ 2 200 mégawatts en surplus en 1985, soit 8% de la puissance disponible. Après cette date, les surplus disponibles dépendront des mises en chantier de l'Hydro-Québec; selon les estimations de cette compagnie publique, il existe environ 12 000 mégawatts qui pourraient être développés à un coût inférieur au nucléaire. Ce sont des quantités très considérables d'énergie électrique si nous considérons qu'il faut environ 300 mégawatts pour alimenter une aluminerie ayant une capacité annuelle de 210 000 tonnes: avec ces surplus prévus d'électricité en 1985, l'Hydro-Québec pourrait fournir le courant à sept usines de ce type représentant 30% du marché américain.

Les surplus prévus d'électricité retenus par le groupe de travail viennent directement des estimations d'Hydro-Québec et peu d'informations nous sont fournies sur les principaux facteurs qui influenceraient ces surplus: le recul de deux ou trois années nous indique déjà que des surplus beaucoup plus considérables sont à prévoir pour la période 1980-1985. De plus, le groupe de travail a considéré comme donné le mode de tarification actuel pour toutes les classes existantes de consommateurs d'électricité. Le mode de tarification est un facteur important pour la détermination de la demande d'électricité et donc des surplus qui pourraient être générés. Or, le mode de tarification actuellement utilisé par Hydro-Québec pour répartir l'électricité entre les classes de consommateurs n'est pas nécessairement optimal sous l'angle du bien-être économique pour l'ensemble de la collectivité québécoise. Le groupe de travail a préféré ne pas considérer cette question complexe.

Une fois que les quantités d'électricité disponibles sont identifiées, le groupe de travail présente brièvement les différents critères qui doivent guider le gouvernement dans l'allocation de l'électricité au secteur industriel. Après avoir souligné le poids historique des méthodes comptables, le groupe de travail montre son appui à la tarification aux coûts marginaux, pour des raisons d'efficacité économique, mais en tenant compte de l'impact sur l'environnement, de la sécurité des approvisionnements en énergie et des retombées économiques rattachées au développement industriel. Les deux premières considérations sont justifiées dans le calcul approprié du coût social de l'énergie, la dernière, par contre, est plus douteuse. Le choix des retombées économiques appropriées est guidé principalement par des comparaisons obtenues avec l'Ontario et les États-Unis. Ces comparaisons, bien qu'intéressantes du côté de l'information, ne constituent pas en soi une explication du développement industriel québécois par rapport à celui de l'Ontario et fournissent encore moins des objectifs à viser. Un subside est un subside, quelle que soit l'étape de production où il est appliqué. Le coût d'accroissement des activités, en amont et en aval de la consommation d'électricité, n'est pas nul puisque d'autres activités sont déplacées; en termes d'efficacité économique, il faut considérer uniquement les accroissements de revenus.

Un autre usage des surplus d'électricité qui est mentionné, mais analysé de façon insuffisante, est l'exportation d'électricité vers les États-Unis. Plutôt que de vendre l'électricité aux industries à un prix inférieur à son coût de production, il serait peut-être approprié de considérer sa valeur à la frontière.

Après avoir établi les quantités d'électricité disponibles pour le développement industriel potentiel et les conditions générales d'allocation, le groupe de travail analyse les divers produits qui auraient intérêt à être manufacturés au Québec en raison de l'avantage que leur conférerait le coût peu élevé de l'électricité. La plupart de ces produits existent sur la scène québécoise et viennent d'industries déjà bien établies, comme la première transformation des métaux (cuivre, aluminium, zinc), l'industrie des produits chimiques non organiques et celle des produits minéraux non métalliques. Le groupe de travail a accumulé une masse d'informations sur les modes de production, sur les usages, sur les destinations et sur les concurrents potentiels.

Après ce long examen, le groupe de travail en arrive à une conclusion somme toute modeste: l'importance de l'électricité dans les coûts de production excède rarement 4% ou 5%, et d'autres facteurs comme les coûts de la main-d'œuvre et des transports, ainsi que les tarifs douaniers,

peuvent contrebalancer cet avantage. Il y a donc peu de généralisations qui peuvent être énoncées quant à l'usage de l'électricité pour fins de développement industriel.

Cet état de fait explique la nature de la principale recommandation de ce groupe de travail : la création, à l'intérieur du gouvernement, d'un comité chargé d'analyser les demandes industrielles d'électricité excédant cinq mégawatts pour en déterminer les avantages du point de vue de l'économie québécoise. Cette recommandation ne devrait pas générer une bureaucratie de grande dimension si l'on considère qu'il n'y a actuellement que cent soixante clients de l'Hydro-Québec qui sont dans cette catégorie. Il est normal de la part du gouvernement, qui est propriétaire de sites hydro-électriques, de supporter des activités qui sont complémentaires à l'usage de l'électricité. C'est ce que tout bon propriétaire essaie de faire.

Jean-Thomas BERNARD

*Département d'économie,  
Université Laval.*

Gérard DIVAY et Louise RICHARD, *Croissance résidentielle et services municipaux*, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1981, 105p. (« Études et documents », 22.)

Jean-Pierre COLLIN, *Le développement résidentiel suburbain et l'exploitation de la ville centrale*, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1981, 141p. (« Études et documents », 23.)

Ces deux cahiers nous rappellent que la liste des travaux d'I.N.R.S.-Urbanisation est déjà longue, ce qui devrait suggérer l'idée de faire bientôt un bilan des réalisations de cet important groupe de recherche, probablement le plus productif de sa génération. De façon plus immédiate, ces deux cahiers nous remettent en présence de tout un programme de recherche portant sur les *nouveaux espaces résidentiels* et structuré autour de six grands thèmes :

1. Les caractéristiques des nouveaux espaces résidentiels : types d'espaces et indicateurs de qualité;
2. la consommation des espaces résidentiels;
3. la production des espaces résidentiels;
4. l'image des espaces résidentiels neufs;
5. les coûts des espaces résidentiels neufs;
6. l'impact des espaces résidentiels neufs sur le fonctionnement du marché du logement.

Ce programme a déjà donné lieu à quelques rapports partiels; un rapport-synthèse est en préparation.

Dans : *Croissance résidentielle et services municipaux*, Gérard Divay et Louise Richard tentent de cerner l'impact de la croissance résidentielle sur les services municipaux à l'aide de statistiques officielles et d'entrevues réalisées auprès de chefs de services municipaux et de chefs de familles établies dans de nouveaux espaces résidentiels. L'étude porte sur les municipalités des agglomérations urbaines de Montréal et de Québec pendant une période de dix ans allant de 1966 à 1976.

Dans les discussions courantes et en particulier dans les débats entourant les projets de fusion, d'annexion ou d'expansion, le problème des rapports entre le coût des services municipaux et la croissance des espaces résidentiels des villes est ordinairement réduit à sa dimension minimale, celle du rapport coût/taille. Les auteurs tentent ici d'élaborer un état de questions qui permette une évaluation plus réaliste des coûts réels et surtout qui oriente la recherche vers une prise en considération d'autres impacts masqués par la trop grande importance accordée aux coûts ou tout simplement oubliés. L'analyse porte sur la croissance et : le niveau et la composition des dépenses municipales; l'évolution de l'offre des services municipaux dans leur ensemble et de quatre d'entre